

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-6013 / 100459
Infré SA, 1800 Vevey
Ligne de fabrication de thé sans caféine
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.04.2005–30.09.2006 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 05-6015 / 101160
UM2 S.A., 2302 La Chaux-de-Fonds
Centres d'usinage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H, 1 F
10.03.2005–09.03.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-5925 / 100737
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 1950 Sion
Montage automatique Swatch, formage à froid
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H, 30 F
28.11.2004–27.11.2007 (Modification)
- 05-5927 / 101923
Tornos SA, 2740 Moutier
Atelier d'usinage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement/modification)
- 05-5939 / 101162
Patric métal SA, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Plieuses CNC, poinçonneuses CNC, découpage laser, soudure et atelier
de peinture
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
38 H
06.03.2005–05.03.2008 (Renouvellement)
- 05-5941 / 101961
Institut Straumann S.A. Unité de production de Villeret, 2613 Villeret
Production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 6 F
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-5924 / 101663
Donzé-Baume SA, 2345 Les Breuleux
Tournage et fraisage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
155 H, 73 F
01.01.2005–31.12.2005 (Modification)
- 05-5940 / 101606
Manufacture Ruedin SA, 2854 Bassecourt
Usinage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
04.03.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 05-5932 / 100163
Geberit Fabrication SA, 1762 Givisiez
Usine de fabrication de tubes en métal-plastique, emballage et réticulation
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
42 H
20.02.2005–19.02.2008 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-3594 / 100324
Model Emballages SA, 1510 Moudon
Onduleuse, transformation: machines Bobst, Slotter et PCR – expédition et
entretien
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
01.02.2004–03.02.2007 (Renouvellement/modification)
- 05-5928 / 101923
Tornos SA, 2740 Moutier
12 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement)
- 05-5937 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont
Tetra Brik
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
105 H
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 05-5938 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont
Blown Film
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H
27.02.2005–26.02.2008 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

– 05-5933 / 101301

Energizer SA Succursale de La Chaux-de-Fonds, 2300 La Chaux-de-Fonds
Atelier de fabrication de piles alcalines et des composants
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
230 H, 40 F
27.02.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

29 mars 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail